



« Les temps changent... »
L'Adra et le Cnap lancent un appel à
candidature pour une commande
d'estampes

Sur une initiative du ministère de la Culture, le Centre national des arts plastiques (Cnap), en partenariat avec l'Association de développement et de recherche sur les artothèques (ADRA) lance un appel à candidature dans le cadre d'une commande d'estampes.

Ouvert à la diversité des pratiques artistiques, cet appel à candidature s'adresse aux artistes développant des recherches prospectives et expérimentales dans tous les champs des arts visuels pouvant donner lieu à la production d'une estampe.

« Une œuvre d'art devrait toujours nous apprendre que nous n'avions pas vu ce que nous voyons. » Paul Valery, Variété

Dans la continuité des commandes de multiples et d'estampes initiées par le Cnap en partenariat avec l'Adra, la commande « *Les temps changent* » propose à des artistes des arts visuels de s'emparer de cette affirmation sous forme de mantra ou d'injonction relative pour en donner une interprétation visuelle et proposer une estampe dont 48 exemplaires rejoindront les collections des artothèques et du Cnap.

Notre époque, l'impact de l'activité humaine sur la nature la terre et son environnement induisent des changements à la fois prévisibles mais tout autant incertains. Dans son ensemble, l'humanité doit aujourd'hui essayer de répondre à des questions impensées, à résoudre des équations sociétales, environnementales, historiques... complexes en anticipant le plus possible la forme même de ces équations. Les artistes ont dans ce contexte un rôle fondamental à jouer pour nous permettre d'appréhender notre époque.

Dans le cadre de cette commande, il est attendu, de la part des artistes œuvrant dans le secteur des arts visuels de répondre par un projet d'estampe aux questions suivantes : Quelle est leur vision du présent et de quoi s'inspire-t-elle ? Comment cette vision détermine-t-elle une possible représentation de l'avenir ?

Toutes questions susceptibles de donner au regardeur, des clés pour imaginer des perspectives qui tiennent à l'imaginaire comme à la réalité et de voir comment, du point de vue des artistes, « *Les temps changent...* »

Cette commande vise à la réalisation de 10 œuvres originales multiples. Les dimensions des épreuves devront être comprises entre mini : 70 x 100 cm et maxi : 130 x 90 cm (format paysage ou portrait). Les œuvres pourront mobiliser toutes les techniques traditionnelles et contemporaines de l'estampe.

OBJECTIFS

Dans la continuité des commandes de l'État dans le domaine de l'estampe, cette nouvelle commande a pour but de reconnaître et d'encourager la vitalité de la création contemporaine dans le champ des arts visuels.

PRINCIPES

L'appel à candidature vise à sélectionner dix artistes ou collectifs d'artistes. Dans le cadre de cette commande, 20 artistes seront, dans un premier temps, appelés à remettre une esquisse. La réalisation de l'esquisse donnera lieu à une rémunération en droits d'auteur de 1 000 € TTC.

Les 10 candidats sélectionnés pour la commande recevront une rémunération en droits d'auteur de 5 500 € TTC comprenant la conception, le suivi de réalisation et la cession des droits d'auteur. Un contrat de commande entre le lauréat et le Cnap sera établi.

Outre la rémunération, un budget maximal de 5 000 € TTC sera consacré à la réalisation des 54 exemplaires attendus pour chaque estampe. Chaque partenaire signera avec les lauréats un contrat de commande précisant les conditions de gestion et d'exploitation des droits patrimoniaux.

Pour la mise en œuvre des projets, les artistes seront accompagnés conjointement par les partenaires de cette commande.

La propriété des 54 exemplaires réalisés sera répartie de la manière suivante :

- 12 exemplaires rejoindront la collection du Cnap (Fonds national d'art contemporain) ;
- 35 exemplaires seront répartis dans les artothèques sur le territoire national sous la responsabilité de l'ADRA ;
- 6 exemplaires seront conservés par les artistes ;
- 1 exemplaire sera remis à la Bibliothèque nationale de France au titre du « dépôt légal ».

ÉLIGIBILITÉ

Cet appel à candidatures est ouvert à tout artiste (ou collectif d'artistes) dans le domaine des arts visuels (bande dessinée, dessin, graphisme, illustration, photographie...).

Les artistes candidats doivent pouvoir justifier d'un parcours professionnel validé par des expositions ou des publications portées par des lieux ou par des éditeurs professionnels. Les artistes candidats devront être français ou s'ils sont de nationalité étrangère résider de manière régulière en France.

CANDIDATURE

Les candidatures seront adressées au Cnap par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : commande.estampe2022@cnap.fr

La réception des candidatures sera ouverte du 9 janvier 2023 (0h) au 19 janvier 2023 (12h).

Tout dossier de candidature incomplet ou arrivant hors délais ne sera pas pris en compte.

Aucune candidature ne pourra être déposée par courrier ou physiquement au Cnap.

Le dossier de candidature numérique (ne dépassant pas 5 Mo avec pour objet : « **nom du candidat-commandelestempschangent2022** ») est constitué des pièces suivantes (en fichier .pdf) regroupées en un seul dossier comprenant deux parties : l'une artistique et l'autre administrative.

Ce dossier devra être mis en page au format « paysage » pour faciliter sa lecture sur écran :

La partie artistique regroupant dans l'ordre les quatre pièces suivantes :

1. Une note d'intention rédigée en français explicitant les motivations pour la réalisation d'une estampe destinée à la diffusion, notamment, au sein des artothèques (2000 signes maximum). Dans **sa note d'intention le candidat pourra préciser l'atelier de production et/ou l'imprimeur avec lequel il souhaiterait réaliser son estampe ;**
2. Un curriculum vitae ou une biographie (1 page A4 maximum) ;
3. Une documentation artistique présentant le travail déjà réalisé (10 pages A4 couleur et/ou noir & blanc maximum) ;
4. Un court texte résumant la biographie (500 signes maximum).

La partie administrative groupera dans l'ordre les deux pièces suivantes :

1. Une lettre de candidature signée par laquelle l'auteur s'engage à respecter les délais imposés à la commande ;
2. Attestation (N° de SIRET et attestation d'affiliation ou d'assujettissement à l'URSSAF ou équivalent étranger).

Un avis de réception sera envoyé entre le 20 et le 27 janvier 2023 par courrier électronique aux artistes-auteurs ayant déposé une candidature.

COMITÉ DE SÉLECTION

- Un représentant du ministère de la Culture,
- Deux représentants du Centre national des arts plastiques (Cnap),
- Deux représentants de l'Association de développement et de recherche sur les artothèques (ADRA),
- Deux artistes désignés en tant que personnalités qualifiées.

SÉLECTION

La sélection sera réalisée en deux temps :

1 - Une première sélection de 20 artistes admis à remettre une esquisse. Le rendu attendu répondra à la forme suivante :

- Esquisse au format A4 ou A3,
- Mention du format final de l'estampe proposée,
- Texte de présentation de la proposition (2000 signes maximum).

Critères d'analyse des candidatures :

- Pertinence des réalisations artistiques présentées dans le dossier au regard des langages artistiques contemporains ;
- Adéquation de la démarche avec les attendus de la commande ;
- Parcours artistique du candidat.

2 - La sélection définitive de 10 lauréats sera réalisée sur la base de l'analyse des esquisses rendues.

Critères d'analyse des esquisses :

- Pertinence de la proposition dans le champ actuel de la création ;
- Pertinence de l'approche proposée pour la commande ;
- Pertinence de la proposition au regard du caractère patrimonial de la collection du Cnap et des possibilités de diffusion de l'estampe.

Les résultats seront communiqués le 30 mars 2023 sur les sites internet de l'ADRA et du Cnap.

Les lauréats auront jusqu'au 28 septembre 2023 (délai de rigueur) pour réaliser et livrer l'ensemble des exemplaires attendus.

Une indemnité de 1 000 € sera versée aux candidats sollicités pour remettre une esquisse. Cette indemnité sera déduite des droits d'auteur versés aux candidats lauréats.

Les modalités de réalisation du projet de chaque lauréat seront définies avec lui dans un contrat de commande établi par le Centre national des arts plastiques.

CALENDRIER

- 13 décembre 2022 : publication de l'appel à candidature
- 9 janvier 2023 (0h) au 19 janvier 2023 (12h) : période de réception des candidatures
- 7 février 2023 : réunion comité sélection des candidats admis à remettre une esquisse
- 20 avril 2023 (18h) : date de réception des esquisses
- **Avril 2023 : réunion comité de sélection finale des œuvres qui feront l'objet d'une commande et annonce des artistes lauréats**
- 28 septembre 2023 : livraison des estampes au Cnap et à l'ADRA
- 1^{er} décembre 2023 : impression publication sur la commande
- Janvier 2024 : exposition(s)

CONTACTS

Centre national des arts plastiques

Aude Bodet
Directrice du Pôle Collection
aude.bodet@cnap.fr

Sandrine Vallée-Potelle
Cheffe du service communication, information et ressources professionnelles
sandrine.vallee-potelle@cnap.fr

Adra

Elodie Derval
Responsable de l'artothèque d'Angers
elodie.derval@ville.angers.fr

Isabelle Tessier
Responsable de l'artothèque de Vitré
i.tessier@vitrecommunaute.org

Yvan Poulain
Responsable de l'artothèque de Caen
yvan.poulain@artotheque-caen.fr

Communic'art

Jonathan Teyssédou
+ 33 (0)7 67 23 36 85
jteyssedou@communicart.fr

www.cnap.fr

